

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 MARS 2021

L'an deux mille Vingt et Un

Le 03 Mars à 16 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur LE MOIGNE Marcel, Maire**

Etaient présents :

M. LE MOIGNE Marcel- Mme BUSNEL Hélène- Mme LE MOIGNE Florence- M. NICQUET Alain- Mme SAUZEAT Marie-Christine--M. SCHIBLER Alain- Mme MAISON Sabine- M. WAYER Christophe- - M. HOUBART Laurent

Absents excusés : Mme PRANDO Gabrielle

Absents ayant donné pouvoirs : -M. CHOLET Laurent à M. LE MOIGNE Marcel – M. DERCHE Jean-Louis à Mme SAUZEAT Marie-Christine – Mme DHENIN Viviane à M NICQUET Alain - M. GUILLERME Teddy à Mme LE MOIGNE Florence- Mme LEROY Charlotte à M. HOUBART Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE MOIGNE Florence – Auxiliaire : Mme TROTTEREAU Nicole

Date de convocation : 25.02.2021

Date d'affichage : 25.02.2021

 Budget général
1. Approbation du compte de gestion 2020
2. Approbation du compte administratif 2020
3. Affectation du résultat
 Budget campings municipaux
4. Approbation du compte de gestion 2020
5. Approbation du compte administratif 2020
6. Affectation du résultat
 Budget Le Manoir
7. Approbation du compte de gestion 2020
8. Approbation du compte administratif 2020
9. Affectation du résultat
 Budget Assainissement
10. Approbation du compte de gestion 2020
11. Affectation du résultat
Gestion du personnel
12. Renouvellement du marché d'assurance statutaire au 01/01/2022
13. Création de postes et modification du tableau des effectifs – Délibération n° 17.12.2020.13 – retrait des créations d'emploi non conformes à la strate de population
14. Création de deux emplois en contrat P.E.C.
Affaires générales
15. Campings municipaux – Tarification du garage mort
16. Plan vélo – Convention de servitude de passage tripartie entre Commune d'AULT/Commune de WOIGNARUE et A.F.R. de WOIGNARUE
17. Plan vélo – Participation financière à l'acquisition amiable des parcelles ZH 57 - ZH 62 et ZH 64
18. Régies municipales – Suppressions régies : Location de salles communales – Bibliothèque municipale – Vente de livres-

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Vote : 14 voix Pour -

Finances communales :

Budget Général :

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 –

Vote : Pour 12 – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	MONTANT
O11	Charges à caractère général : Eau - Electricité - cantine - matériaux - carburant - impôts Téléphone - Fournitures administratives et scolaires entretien divers - maintenance etc...	506 226.74
O12	Charges de personnel Salaires - charges - assurances - médecine du travail...	1 099 882.08
O14	Atténuation de produits Dégrèvement Taxe foncière - Taxe d'habitation - Reversement FNGIR - FPIC	723 804.00
65	Autres charges de gestion courante Indemnités et retraite Elus - contingent d'incendie - Subventions associations - Participations syndicales -	424 694.52
66	Charges financières Intérêts de la dette	14 064.32
67	Charges exceptionnelles	2 926.00
	Titres annulés	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 771 597.66
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section Valeurs comptables des immobilisations cédées Dotations aux amortissements	140 444.02
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 912 041.68
	RECETTES	
O13	Atténuation de charges Remboursements sur rémunérations du personnel	75 075.12
70	Produits des services Concession cimetière - marchés - emplacements BN vente tickets cantine - rembt. Personnel budgets annexes Rembt. Divers etc....	126 020.10
73	Impôts et taxes	1 990 180.15
74	Dotations et participations	803 510.18
75	Location appartements, location salles...	59 088.90
77	Produits exceptionnels Mandats annulés - produits des cessions	3 886.97
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 057 761.42
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>Travaux en régie</i>	19 132.04
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 076 893.46

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	2 912 041.68
	RECETTES	3 076 893.46
	EXCEDENT 2020	164 851.78
	REPORT EXCEDENT 2019	1 314 646.45
	TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 479 498.23

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	-	MONTANT
	DEPENSES	1 808 640.59
	<i>Travaux et achat matériel divers</i>	
	<i>Remboursement capital des emprunts, dépôts et caution.</i>	
	<i>Opérations d'ordre 040 - 041</i>	1 571 240.82
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 379 881.41
	RECETTES	1 958 451.28
	<i>Subventions d'investissement -FCTVA - Taxe d'aménagement</i>	
	<i>Dotations aux amortissements</i>	
	<i>Opérations d'ordre 040 - 041</i>	1 692 552.80
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 651 004.08

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	3 379 881.41
	RECETTES	3 651 004.08
	EXCEDENT 2020	271 122.67
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	338 517.53
	EXCEDENT TOTAL 2020	609 640.20
	DEFICIT RESTES A REALISER 2020	- 967 899.00
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2020	- 358 258.80

AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 479 498.23
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 358 258.80
	RESTE EN REPORT B.P. 2021	1 121 239.43

Vote : Pour 10 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.-
(Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant pouvoir de M. CHOLET L.)

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	164 891,75
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 314 545,45
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 003 ci-dessous)	1 479 436,23
Saldo d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) D 001 (si excédent)	505 545,25
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-358 258,80
Besoin de financement F. = D. + E.	358 258,80
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 479 436,23
1) Affectation en réserve R106 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F.	358 258,80
2) H. Report en fonctionnement R 003 (2)	1 121 239,43
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote : Pour 12 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.

Budget Campings municipaux

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vote : Pour 12 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

CAMPINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	MONTANT
O11	Charges à caractère général : <i>Eau - Electricité - matériaux - carburant - impôts Téléphone - Fournitures administratives entretien divers etc...</i>	54 812.89
O12	Charges de personnel <i>Salaires - charges</i>	79 443.58
65	Autres charges de gestion courante	5 667.90
67	Charges exceptionnelles	204.55
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	140 128.92
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section <i>Dotations aux amortissements</i>	32 244.10
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	172 373.02
	RECETTES	
70	Produits des services	205 233.58

77	Produits exceptionnels <i>Mandats annulés - produits des cessions</i>	1 166.76
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	206 400.34

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	172 373.02
	RECETTES	206 400.34
	EXCEDENT 2020	34 027.32
	REPORT EXCEDENT 2019	105 559.12
	EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020	139 586.44

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	-	MONTANT
	DEPENSES	5 114.74
	<i>Travaux et achat matériel divers</i>	
	RECETTES	32 244.10
	<i>Dotations aux amortissements</i>	

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	5 114.74
	RECETTES	32 244.10
	EXCEDENT 2020	27 129.36
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	54 133.16
	DEFICIT RESTES A REALISER 2020	- 2 000.00
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT GLOBAL 2020	79 262.52

AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
-	-	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	139 586.44
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	79 262.52
	REPORT AU BP 2021	218 848.96

Vote : Pour 10 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.
(Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant pouvoir de M. CHOLET L.)

7. AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	34 027,32
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	105 559,12
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	139 586,44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	81 262,52
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-2 000,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	139 586,44
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	139 586,44
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : Pour 12 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.

Budget Le Manoir :

8. Approbation du compte de gestion 2020 :

Vote : Pour 12 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.

9. Approbation du compte administratif 2020 :

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

MANOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	MONTANT
O11	Charges à caractère général : <i>Eau - Electricité - matériaux - carburant - impôts</i> <i>Téléphone - Fournitures administratives</i> <i>entretien divers etc...</i>	10 047.22
O12	Charges de personnel <i>Salaires - charges</i>	-
65	Autres charges de gestion courante	-
67	Charges exceptionnelles	-
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 047.22
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section <i>Dotations aux amortissements</i>	452.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 499.22

	RECETTES	
70	Produits des services	1 500.00
74	Subvention d'exploitation <i>Subvention communale</i>	10 000.00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 500.00

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	10 499.22
	RECETTES	11 500.00
	EXCEDENT 2020	1 000.78
	REPORT EXCEDENT 2019	531.90
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 532.68

SECTION D'INVESTISSEMENT		
		MONTANT
	-	-
	DEPENSES	
	<i>Travaux et achat matériel divers</i>	
	RECETTES	452.00
1068	<i>Autres réserves</i>	
	<i>Dotations aux amortissements</i>	452.00

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	-
	RECETTES	452.00
	EXCEDENT 2020	452.00
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	2 263.57
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020	2 715.57

AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 532.68
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	2 715.57
	REPORT AU B.P 2021	4 248.25

Vote : Pour 10 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.
(Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant pouvoir de M. CHOLET L.)

10. AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 000,78
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	531,90
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 532,68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 715,57
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 532,68
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	1 532,68
DÉFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : Pour 12 voix – 02 abstentions – M. HOUBART L. et Mme LEROY C.

Budget Assainissement

11. Compte de Gestion 2020 – 14 voix Pour

12. Compte Administratif 2020

SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	MONTANT
O11	Charges à caractère général : <i>Entretien et réparation réseaux, études et recherches, rémunération d'intermédiaires et honoraires</i>	11 064.96
O12	Charges de personnel <i>Salaires - charges</i>	-
65	Autres charges de gestion courante	-
66	Charges financières (<i>intérêts des emprunts</i>)	4 719.20
67	Charges exceptionnelles	-
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 784.16
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section <i>Dotations aux amortissements</i>	46 126.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	61 910.16

	RECETTES	
70611	Redevances d'assainissement	62 970.73
74	Subvention d'exploitation	-
754	Redevance pour défaut de branchement	1 803.45
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64 774.18
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
	<i>Travaux en régie - Différences sur réalisations</i>	
777	<i>Quote-part des subventions d'inv. virées au résultat</i>	10 636.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 410.18

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	61 910.16
	RECETTES	75 410.18
	EXCEDENT 2020	13 500.02
	REPORT EXCEDENT 2019	60 105.35
	EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020	73 605.37

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	-	MONTANT
	DEPENSES	370 683.09
	<i>Etudes, travaux, remboursement capital des emprunts....</i>	
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 636.00
1391	<i>Subventions d'équipement</i>	
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	58 166.16
2762	<i>Créances transfert droit à déduction TVA</i>	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	439 485.25
	RECETTES	
16	<i>Emprunt</i>	42 900.00
13	<i>Subventions</i>	58 150.00
2762	<i>Créances transfert droit à déduction TVA</i>	58 166.16
	<i>Dotations aux amortissements</i>	46 126.00
O41	Opérations patrimoniales	
2156	<i>Matériel spécifique d'exploitation (TVA)</i>	58 166.16
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	263 508.32

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	439 485.25
	RECETTES	263 508.32
	DEFICIT 2020	- 175 976.93
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	298 573.51
	DEFICIT RESTES A REALISER 2020	- 614 591.00
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020	- 491 994.42

AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
-	-	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	73 605.37
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 491 994.42
	REPORT B.P.2021	- 418 389.05

Vote : Pour 12 voix –

(Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant pouvoir de M. CHOLET L.)

13. AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 500,02
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	60 105,35
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	73 605,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution courante d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	122 596,58
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-814 591,00
Besoin de financement = e + f	491 994,42
AFFECTATION (2) = d.	73 605,37
1) <u>Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</u>	0,00
2) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</u>	73 605,37
3) <u>Report en exploitation R 002</u> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : Pour 14 voix –

Affaires Générales

14. CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DELIBERATION N° 17.12.2020.13 – RETRAIT DES CREATIONS D'EMPLOI NON CONFORMES A LA STRATE DE POPULATION-SUPPRESSION DU POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération du conseil municipal en date du 17 Décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la création de trois postes de catégorie A – Ingénieur – Ingénieur principal – et ingénieur hors classe , suite à envoi au service du contrôle de légalité il nous est demandé de retirer les postes d'Ingénieur principal – et ingénieur hors classe au motif que le poste d'ingénieur principal ne peut être créé que dans les communes de plus de 2 000 habitants et que celui d'ingénieur en chef que dans les communes à partir de 40 000 habitants. Le recrutement en cours ne pouvant se faire que sur le grade d'ingénieur.

Où l'exposé qui en est fait :

Le Conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour -

- Retire la délibération incriminée n° 17.12.2020.13
- Décide que de la création d'un poste d'ingénieur territorial à pourvoir dès que possible.
- Décide de supprimer le poste d'attaché territorial figurant au tableau des effectifs du personnel communal

15. CREATION DE QUATRE EMPLOIS EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI- COMPETENCES –P.E.C.-DEL N° 03.03.2021/15

Afin de faire face au surcroît de travail ou à survenir dans certains services et d'accompagner des publics en difficulté sur la durée pour leur permettre de retrouver un emploi, il sera proposé la création de 04 nouveaux **contrats Parcours Emploi Compétences**.

Ce dispositif comporte des avantages pour le bénéficiaire du contrat Parcours Emploi Compétences, il permet aussi à l'employeur de :

- Combler ses besoins en recrutement sur des postes qui ne trouvent pas preneur
- Toucher une aide à l'insertion professionnelle (de 30% à 60% du SMIC
- versés chaque mois et par avance pendant toute la durée du PEC), et une aide à la formation
- Bénéficier d'une « réduction générale » sur ses charges sociales (cotisations et contributions patronales diverses)

Où l'exposé qui en est fait :

Le conseil municipal à la majorité – 12 voix Pour – 02 abstentions de M. HOUBART Laurent et Mme LEROY Charlotte –

- Accepte la création de 04 contrats Parcours- Emploi –Compétences – P.E.C
- Charge le Maire de prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

16. FDE 80/Commune-Pose de 165 points lumineux – Modernisation en LEDS de diverses rues-Convention

DEL n° 03.03.2021.16

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE 80 relatif à la pose de 165 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

◆ Eclairage public Modernisation en LEDS de diverses rues

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de **246 779.00 € TTC**

Si le conseil accepte, il sera établi entre la FDE /80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération

(20 % du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre et 70 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoires de commande)

 Aide du Département de la Somme	108 054.00 €
 Contribution de la commune	50 000.00 €
	88 725.00 €

Total TTC 246 779.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour DECIDE :

- D'adopter le projet présenté par la FDE 80
- De solliciter l'accompagnement financier du Département
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 88 725.00 €

17. CCVS/COMMUNE – DISPOSITIF DE SOUTIEN ET D'ABONDEMENT AUX PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE- PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC- MODERNISATION EN LEDS DANS DIVERSES RUES

Dans le cadre du dispositif de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de déposer à ce titre une demande prévisionnelle de financement sur le projet d'éclairage public – Modernisation en LEDS dans diverses rues- qui répond aux thématiques en

lien avec le plan air- climat- énergie- territoire et projets d'investissement en lien avec le développement économique du territoire – tourisme- commerce et patrimoine

Montant total de l'opération : 194 314.25 € HT

Principe :

Aide proposée en fonction de notre strate démographique

Fond de coopération périurbaine

Financement des projets d'investissement d'au moins 8 000 €

Assiettes maximale éligible : 300 000 €

Taux d'intervention 30 % Soit : 90 000 €

Co-financeurs potentiels	Pourcentage de participation du montant HT de l'opération	Montant du concours financier sollicité
F.D.E. 80	28%	55 589.00 €
Département	40%- plafonné à 50 000 € 26%	50 000.00 €
C.C.V.S. au titre du soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire	26%	49 863.00 €
Maître d'ouvrage	20%	38 862.00 €
TOTAL	100%	194 314.00 €

Où l'exposé qui en est fait le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour :

- Valide ce plan prévisionnel de financement tel qu'exposé ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter la CCVS au titre du dispositif de soutien et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire, et si besoin demande assortie d'une autorisation de commencement anticipé des travaux.
- Autorise le Maire à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

18. PLAN FRANCE RELANCE -PROGRAMME DE REHABILITATION DU BATIMENT-17 AVENUE DU GENERAL LECLERC-REALISATION -DEL N° 03.03.2021/18

Par délibération du 28 Octobre 2020, la commune d'AULT a sollicité le Plan France et de Solidarité avec les Territoires afin d'obtenir un soutien financier pour la réhabilitation du bâtiment public -17 Avenue du Général Leclerc, axé principalement sur de la rénovation énergétique, ce afin d'assurer notre relance économique à travers un soutien renforcé à l'investissement local et à l'équipement des territoires.

A ce jour il y a lieu de réactualiser notre demande suite à la réception de nouveaux devis :

Résumé du projet actualisé en HT :

Programme :

LAPEYRE Cabines de douches et petit matériel sanitaire

515.67 € X 5 = 2 578.35 €

LAPEYRE Cuisines

6 742.21 €

**PAROIELLE . . . Electricité – mise en sécurité
Chauffage**

53 430.00 €

Gilles LECAT –Menuiseries

56 935.00 €

Plus Travaux supplémentaires

6 135.16 €

Soit : 125 820.72 €

150 984.86 € TTC

Plan prévisionnel de financement



Fond spécial de relance et de solidarité avec les territoires :



Commune :

125 820.72 € x 30%

37 746.22 €

125 820.72 € x 70%

88 074.50 €

+ TVA

20%

25 164.14 €

Soit : 113 238.64 €

Entendu l'exposé qui en est fait, le conseil municipal – 12 voix Pour – 02 abstentions M. HOUBART Laurent- Mme LEROY charlotte

- Valide le programme et le plan prévisionnel de financement susvisé
- Autorise le Maire à déposer la demande de financement auprès de la Région Hauts de France au titre du Plan France Relance et de Solidarité avec les territoires
- Et à prendre toutes dispositions concourant à exécution de la présente délibération

CCVS/COMMUNE – DISPOSITIF DE SOUTIEN ET D'ABONDEMENT AUX PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

REHABILITATION BATIMENT 17 AVENUE DU GL LECLERC - DEL n° 03.03.20212/19

Dans le cadre du dispositif de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de déposer à ce titre une demande prévisionnelle de financement sur le projet de réhabilitation d'un bâtiment – 17 Avenue du Général Leclerc qui répond aux thématiques en lien avec les projets d'investissement - développement économique du territoire – tourisme- commerce et patrimoine –

Principe :

Aide proposée en fonction de notre strate démographique

Fond de coopération périurbaine

Financement des projets d'investissement d'au moins 8 000 €

Assiettes maximale éligible : 300 000 €

Taux d'intervention 30 % Soit : 90 000 €

Montant total de l'opération : 125 817.00 € HT

Nature du lot ou de la prestation	Montant en euros HT
Fenêtres et portes – Entreprise Gilles LECAT	63 070.00 €
Electricité- Chauffage – Entreprise PAROIELLE	53 430.00 €
Cuisines - LAPEYRE	6 742.00 €
Salles de Bains – LAPEYRE	2 575.00 €
TOTAL	125 817.00 €

Plan prévisionnel de financement

Co-financeurs potentiels	Pourcentage de participation du montant HT de l'opération	Montant du concours financier sollicité
Plan de Relance ETAT	20% prévisionnel	25 163.00 €
Plan de Relance REGION	30% prévisionnel	37 746.00 €
C.C.V.S. au titre du soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire	30% prévisionnel	37 745.00 €
Maître d'ouvrage	20%	25 163.00 €
TOTAL	100%	125 817.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour :

- Valide ce plan prévisionnel de financement tel qu'exposé ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter la C CVS au titre du dispositif de soutien et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire, et si besoin demande assortie d'une autorisation de commencement anticipé des travaux.
- Autorise le Maire à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

20. TERRITOIRE D'ENERGIE/COMMUNE D'AULT- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET FRONT DE MER-CONVENTION POUR LE PROJET D'EFFACEMENTS DES RESEAUX – 2° PHASE- DEL N° 03.03.2021.20

Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg et du secteur front de mer Il s'agit d'approuver le plan de financement du réseau électrique en conducteurs nus - Rues de Saint Valéry jusqu'à la rue de la Corderie et Rue Charles Bréhamet. Ces travaux s'accompagnent de la réalisation en tranchées communes de travaux d'éclairage public et de communications électroniques

Détail du plan de financement suivant :

Article 2 : Travaux électriques

2-1 Montants de l'opération électrique

PHASE 1 : Tronçons avec réseau existant en fils nus

- Coût hors taxes des travaux électriques.....	67379,58	€
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes des travaux.....	3 368,98	€
- TVA sur les travaux.....	13 475,92	€
Total :	84 224,48	€ TTC



Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
3 Rue César Cascabel / Pôles Jules Verne 2
80440 BOVENS
Tél : 03 22 95 82 62 fde80@fde-somme.fr

www.te80.fr

PHASE 2 : Tronçons avec réseau existant en isolé torsadé

- Coût hors taxes des travaux électriques.....	130345,30	€
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes des travaux.....	6 517,27	€
- TVA sur les travaux.....	26 069,06	€
Total :	162 931,63	€ TTC

2-2 Plan de financement de la PHASE 1 de l'opération électrique

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 40 % du coût HT de l'opération	28 299,42	€
- montant pris en charge par la Fédération 60 % soit.....	42 449,14	€
- TVA avancée par la Fédération.....	13 475,92	€
Total :	84 224,48	€ TTC

2-3 Plan de financement de la PHASE 2 de l'opération électrique

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 55 % du coût HT de l'opération	75 274,41	€
- montant pris en charge par la Fédération 45 % soit.....	61 588,16	€
- TVA avancée par la Fédération.....	26 069,06	€
Total :	162 931,63	€ TTC

2-4 Récapitulatif des participations sur la totalité de l'opération électrique

- participation de la commune	103 573,83	€
- montant pris en charge par la Fédération	104 037,30	€
- TVA avancée par la Fédération.....	39 544,98	€
Total :	247 156,11	€ TTC

Article 3 : Travaux d'éclairage

3-1 Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération

La Commune a demandé à la Fédération de mettre en place des ouvrages d'éclairage public (câblage et points lumineux), de manière à bénéficier de la tranchée commune ouverte pour l'extension électrique, conformément à un devis descriptif et estimatif validé par la Commune.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et notamment l'article 2.II, la Fédération assurera pour le compte de la Commune la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'éclairage public dans les conditions fixées ci-après.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux électriques.

3-2 Montant de l'opération d'éclairage

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux d'éclairage.....	252283,80 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 7 %.....	17 659,87 €
- TVA sur les travaux.....	50 456,76 €
Total :	320 400,43 € TTC



Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
3 Rue César Caceres / Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES
Tél : 03 22 95 82 62 fede80@fede-somme.fr

www.te80.fr

Page 2 sur 4

3-3 Plan de financement de l'opération d'éclairage

Le plan de financement des travaux d'éclairage est le suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	118 573,39 €
- Contribution de la commune	201 827,04 €
Total :	320 400,43 € TTC

Article 4 : Travaux d'installations de Communications Electroniques

Les infrastructures d'accueil désignent les fourreaux et les chambres de raccordement dans lesquels transitent les Equipements de Communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique).

Compte tenu de l'existence d'un réseau de communications électroniques aérien, disposé sur appuis communs, il a été convenu de réaliser des infrastructures d'accueil afin de rétablir en souterrain ce réseau conformément aux dispositions prévues par l'article L2224-35 du Code Général des collectivités Territoriales et à la convention passée entre la Fédération et Orange en application de l'article L 2224-35, du CGCT, modifié par la loi 2009-15720 du 17/12/2009.

4-1 Montant de l'opération d'installations de communications électroniques

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	58579,58 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	2 928,98 €
- TVA sur travaux.....	11 715,92 €
Total :	73 224,48 € TTC

4-2 Plan de financement de l'opération d'installations de communications électroniques

- Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT).....	24 603,42 €
- Contribution de la commune 60 %.....	36 905,14 €
- TVA avancée par la FDE 80.....	11 715,92 €
Total :	73 224,48 € TTC

- ✓ Coût total de l'opération : 640 781.02 €
- ✓ Participation de la commune : . . . 342 306.01 €

Où l'exposé qui en est fait : Le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour :

- Accepte ce programme d'effacement des réseaux 2° phase ainsi que le plan de financement susvisé ce dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et front de mer
- Accepte les termes de la convention à passer avec la FDE 80 , autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la délibération afférente.
- Dit que la délibération n° 18.10.2020.12 bis est annulée.
-

21. PLAN DE RELANCE - APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES-DEL N° 03.03.20212/21

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Un devis pour l'équipement de 15 PC et chariot mobile a été demandé auprès d'ABC Informatique – Prix HT 9 850.00 € HT. La subvention de l'état couvre entre 50% et 70% de la dépense engagée jusqu'à 200 000 €

Plan de financement prévisionnel en HT :

Coût de l'opération		9 850.00 €
- Subvention de l'Etat au titre de l'Appel à projet socle numérique -	70%	6 895.00 €
- Commune d'AULT	- 30%	2 955.00 €
+ T.V.A.		1 970.00 €

Où l'exposé qui en est fait et afin de réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation, le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour -

- Autorise-t-il le Maire à répondre à l'appel à projet lancé par les services de l'Etat selon le plan prévisionnel exposé ci-dessus
- Et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

20 BIS - TERRITOIRE D'ENERGIE 80 /COMMUNE D'AULT-IMPASSE DEMOND-CONVENTION POUR LE PROJET D'EFFACEMENTS DES RESEAUX – DEL N° 03.03.2021.20 BIS

Les travaux vus à la délibération 03.03.2021.20 sont actualisés par un complément d'effacement des réseaux électriques Impasse Desmond s'accompagnant de la réalisation de travaux d'éclairage public et de communications électroniques

Détail du Programme

Article 2 : Travaux électriques

2-1 Montant de l'opération

La Fédération réalisera l'opération d'effacement du réseau électrique, conformément à la déclaration préalable qui a été déposée.

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux électriques.....	33969,15 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	1 698,46 €
- Montant total hors taxes de l'opération.....	35 667,61 € HT
- TVA sur les travaux.....	6 793,83 €
Total :	42 461,44 € TTC

2-2 Plan de financement de l'opération électrique

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 55 % du coût hors taxes de l'opération soit	19 617,19 €
- montant pris en charge par la Fédération 45 % soit.....	16 050,42 €
- TVA avancée par la Fédération.....	6 793,83 €
Total :	42 461,44 € TTC

Article 3 : Travaux d'éclairage

3-1 Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération

La Commune a demandé à la Fédération de mettre en place des ouvrages d'éclairage public (câblage et points lumineux), de manière à bénéficier de la tranchée commune ouverte pour l'extension électrique, conformément à un devis descriptif et estimatif validé par la Commune.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et notamment l'article 2.II, la Fédération assurera pour le compte de la Commune la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'éclairage public dans les conditions fixées ci-après.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux électriques.

3-2 Montant de l'opération d'éclairage

Le montant de l'opération s'élève à :

- Coût hors taxes des travaux d'éclairage.....	37510,48 €
- Frais de maîtrise d'œuvre 7 %.....	2 625,73 €
- TVA sur les travaux.....	7 502,10 €
Total :	47 638,31 € TTC

3-3 Plan de financement de l'opération d'éclairage

Le plan de financement des travaux d'éclairage est le suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	17 629,93 €
- Contribution de la commune	30 008,38 €
Total :	47 638,31 € TTC

Article 4 : Travaux d'installations de Communications Electroniques

Les infrastructures d'accueil désignent les fourreaux et les chambres de raccordement dans lesquels transitent les Equipements de Communications électroniques (câbles cuivre ou fibre optique).

Compte tenu de l'existence d'un réseau de communications électroniques aérien, disposé sur appuis communs, il a été convenu de réaliser des infrastructures d'accueil afin de rétablir en souterrain ce réseau conformément aux dispositions prévues par l'article L2224-35 du Code Général des collectivités Territoriales et à la convention passée entre la Fédération et Orange en application de l'article L 2224-35, du CGCT, modifié par la loi 2009-15720 du 17/12/2009.

4-1 Montant de l'opération d'installations de communications Electroniques

Le montant de l'opération s'élève à :

+ Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	9959,82	€
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	497,99	€
- TVA sur travaux.....	1 991,96	€
Total :	12 449,77	€ TTC

4-2 Plan de financement de l'opération d'installations de communications Electroniques

- Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT).....	4 183,12	€
- Contribution de la commune 60 %.....	6 274,69	€
- TVA avancée par la FDE 80.....	1 991,96	€
Total :	12 449,77	€ TTC

✓ Coût total de l'opération : 102 549.52 €

✓ Participation de la commune : 55 900.26 €

- ◆ Oui l'exposé qui en est fait : Le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour :
- ◆ Accepte ce programme d'effacement des réseaux Impasse Desmond ainsi que le plan de financement susvisé.
- ◆ Accepte les termes de la convention à passer avec la FDE 80
- ◆ Autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la délibération afférente.

24. PLAN VELO- PARTICIPATION FINANCIERE A L'ACQUISITION DES PARCELLES -ZH 57-ZH 62 ET ZH 64- DEL N° 03.03.2021/24

Dans le cadre de la réalisation du Plan Vélo Baie de Somme sur le territoire de 9 communes, concernant le tronçon n° 01 partant de Mers les Bains jusqu'à AULT certaines parcelles doivent faire l'objet d'un accord d'acquisition

La convention financière à passer avec le syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard concerne les parcelles :

- ◆ ZH 57 pour une contenance de 28 m2
- ◆ ZH 62 86 m2
- ◆ ZH 64 265 m2
-
- 379 m2**

Conditions de financement : 758 € - Sept Cent cinquante -huit euros- que la commune s'engage à financer.

Différentiel (379 m2 x 5.00 € moins 379 m2 x 3.00 €)

Oui l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix pour - :

- Autorise le Maire à signer cette dite convention à passer avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard selon les termes qui y sont exposés et à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

25. EGLISE ST-PIERRE D'AULT- LANCEMENT D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE LA DRAC ET AUTRES....

-DEL N° 03.03.2021.25

Une étude de diagnostic de l'église St-Pierre d'AULT est à réaliser sur l'ensemble de l'édifice classé aux Monuments historiques en 1976.

Cette étude permettra d'établir un constat détaillé de l'état actuel de l'édifice et la détermination de la nature et des causes de toutes les altérations et désordres ainsi que les conclusions qui en résultent. Le diagnostic est fondé sur l'observation, l'investigation et l'analyse historique. Il permettra de préciser le programme de l'opération et devra comprendre une présentation de l'opération, des relevés, un état des lieux des parties à restaurer, une analyse et une synthèse des études documentaires. Pour se faire il est nécessaire de se faire assister par un architecte spécialisé en matière de restauration de monuments classés.

Le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour :

- Autorise-t-il le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée
- A solliciter une subvention auprès de la DRAC et autres potentiels financeurs et à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération

27. REGIES MUNICIPALES – SUPPRESSION DES REGIES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-VENTE DE LIVRES- LOCATION DES SALLES MUNICIPALES- MODIFICATION DE LA REGIE DES DROITS DE PLACE- ANIMATIONS – CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES - CREATION COMPTE DFT- DEL N° 03.03.20212/26

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessaire refonte de certaines régies municipales vu le peu d'existence de fonctionnement constaté

Après toutes explications données

Le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour :

- DECIDE de la suppression des régies suivantes :

 **a) La Régie de La vente des livres d'AULT**

 **b) La Régie de la bibliothèque municipale**

Les éventuelles encaisses seront faites au moyen d'un titre de recette et nécessité est faite de prendre tous les arrêtés qui s'imposent pour mise à jour.

 **c) La Régie des locations des salles municipales,** des titres de recettes seront dorénavant émis pour la location proprement dite, le reste : chèques de caution, chèques nettoyage, remboursement vaisselle cassée.... sera rattaché à la régie des droits de place. Nécessité est faite de prendre les arrêtés et modifications en ce sens pour mise à jour.

 **d) La Régie des droits de place est modifiée compte tenu des dispositions ci-dessus (c)**

 **e) La Régie animation** pour une parfaite organisation nécessité est faite outre la régie de recettes déjà mise en place, de créer une régie d'avances et de recettes. Le montant de l'avance est fixé à 1 000 € - Mille euros-

Nécessité est faite de prendre les arrêtés et modifications en ce sens pour mise à jour.

DECIDE afin de moderniser et sécuriser le fonctionnement des régies, d'ouvrir ou mettre à jour les comptes bancaires auprès du Trésor public, appelé « comptes de dépôt de fonds » ou compte DFT.

Cela permettra notamment de :

- de faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie concernée
- de diversifier les modes de paiement
- de moderniser les moyens d'encaissement
- de limiter dans tous les cas le maniement des espèces

CHARGE LE Maire pour prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

28. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE- DEL N° 03.03.20212/28

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'après rencontres avec la déléguée territoire du groupe « La Poste de la Somme » il s'avèrerait que dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, La Poste envisage la fermeture du bureau sur la commune argumentant le fait d'une baisse notoire de fréquentation arguant également que si La Poste se doit de maintenir son maillage postal, comme le notifie le contrat présence postale dans le cadre de ses missions de service public, elle se doit de maintenir un équilibre économique et répondre aux besoins de ses clients, qui aujourd'hui se tournent plus facilement sur les accès numériques.

De fait confrontée au désengagement des services de la Poste, possibilité est faite à la commune de signer une convention avec cet établissement public pour mettre en place une agence postale communale

Explications données : Cette convention précise les modalités de fonctionnement de cette agence postale et les droits et obligations de chacune des parties.

Elle aura pour mission de proposer certains services de la Poste en étant intégrée à son réseau et rattachée comptablement à un bureau de Poste.

Les communes restent toutefois tout à fait libres de concourir à l'établissement de telles agences et donc de signer une convention avec La Poste.

Cette convention prévoit que les communes fournissent le local de l'agence, et qu'un ou plusieurs agents communaux assurent les prestations postales, y compris des services financiers de dépannage (dépôt ou retrait d'espèces sur un compte courant ou sur un compte d'épargne dans la limite d'un plafond).

En contrepartie, La Poste verse à la commune une indemnité compensatrice qui couvre la rémunération des personnels, la part du coût du local affecté à l'agence postale communale (eau, électricité, téléphone, chauffage).

Où l'exposé que en est fait, le conseil municipal à l'unanimité – 14 voix Pour - soucieux de maintenir ce service public sur son territoire :

 **Donne un accord de principe pour la création d'une Agence postale communale si la fermeture du bureau de Poste d'AULT est actée.**

 **Charge le Maire de prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.**

29. INFORMATIONS DIVERSES

- Résultat de l'Agence Régionale de Santé – ARS – pour les prélèvements des eaux de baignade – Saison 2020 – classés– Excellente-

